

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 juin à 2020, salle du conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. M. RAOUL Jérôme, absent excusé, a donné pouvoir à Mme REYNES Stéphanie. Monsieur Kevin PAGES et Mme SENEGAS Sarah étaient absents excusés. Monsieur COLSON Régis a été désigné comme secrétaire de séance. Mesdames Nathalie Tournier et Danielle Durand assistaient à la réunion.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juin 2020**

Le compte-rendu adressé à l'ensemble des élus par messagerie électronique a été approuvé à l'unanimité.

- **Avis de la commune sur le PLUI :**

Monsieur DAMERVAL précise que le PLUI, validé en séance du 12 mars 2020 par le conseil communautaire, doit être soumis pour avis aux communes membres. Il rappelle que, compte-tenu de la période de confinement, les communes avaient un délai de 3 mois pour donner leur avis, au-delà l'avis est réputé favorable.

M. le Maire donne des précisions concernant le PLUI : notamment sur la zone de Croux-Vieille et en ce qui concerne l'obtention de permis de construire dans les anciennes zones U de carte communale et passant en zone dans le PLUI.

- **Informations sur le projet Assainissement :**

Monsieur DAMERVAL informe l'assemblée que l'assainissement pourrait être repris par la Communauté de Communes à l'horizon 2026.

Il indique que la commune est contrainte par les délais (fin 2020) pour le dépôt du dossier afin d'obtenir un maximum de subventions.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait prendre l'attache de l'Agence de l'Eau et du Parc Naturel des Grands Causses pour l'organisation d'une rencontre ; il rappelle que 3 scénarios ont déjà été présentés précédemment à la commune.

Le coût de cet investissement est évalué à 600 000-700 000 euros.

Depuis la mise en place des réseaux dans le cadre des travaux de la RD en traverse (bourg) les habitants du bourg participent par le biais de la facturation de l'eau.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à poursuivre les démarches commencées. A l'unanimité, les membres présents se prononcent favorablement pour la poursuite des études.

Monsieur DAMERVAL informe l'assemblée qu'il a demandé des devis pour effectuer l'hydrocurage des réseaux suite au problème de résurgence qui a eu lieu dernièrement.

- **Informations sur réunion du SIVOM :**

Monsieur DAMERVAL indique à l'assemblée, qu'il a participé à la réunion du SIVOM, le 20 juin avec Mme MATET Aline.

Il précise que le SIVOM participe financièrement lors de projets, notamment pour le patrimoine, etc...

- **Délégué auprès d'Aveyron Ingenierie :**

Monsieur DAMERVAL indique que comme les autres entités auxquelles la commune adhère, il y a lieu de désigner un délégué parmi les membres du conseil municipal.

Madame Han COOLEN se porte volontaire pour être déléguée auprès d'Aveyron Ingenierie. Celle-ci a été élue à la majorité, une délibération sera prise et envoyée à Aveyron Ingenierie.

- **Délibération pour rectifier l'imputation des travaux de la Maison Pujol :**

Monsieur DAMERVAL indique aux membres présents qu'il y a lieu de rectifier l'imputation des travaux réalisés à la Maison Pujol en fonction de leur affectation : partie à louer et bureau pour Thérorème ; la récupération de la TVA sur les travaux découle de cette imputation, il précise que lorsque la commune perçoit un loyer, la TVA n'est pas récupérée.

- **Décision relative au fauchage des routes :**

Monsieur DAMERVAL précise qu'il a demandé 3 devis pour les travaux de fauchage des routes

- Kévin Pagès : 50 € HT/heures pour épareuse,
- Liquière : 60 € HT du kilomètre, fourniture du matériel comprise ; 1 800 € pour 1 passage, 5 400 € pour 3 passages ;
- Partenariat avec la commune de Lestrade : 45 € avec personnel + tracteur et épareuse + prévoir indemnité kilométrique et repas (il est souligné que ce n'est qu'un dépannage ponctuel).

Monsieur DAMERVAL indique que le positionnement de Kévin qui est élu ne peut pas poser de problème à la commune puisque l'article 432-12 de la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 – art. 6, prévoit : "*que dans les communes comptant 3 500 habitants ou plus, les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec la commune dont ils sont élus pour le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services dans la limite d'un montant annuel fixé à 16 000 euros*".

Il indique donc que Kévin PAGES, membre du Conseil Municipal, peut effectuer des travaux pour la commune dont il est élu.

La proposition de Kévin PAGES entraîne l'adhésion de la commune auprès de la CUMA de St Martin ; seuls les administrateurs de cet organisme donnent leur aval. Une délibération du conseil municipal validera cette adhésion.

Monsieur DAMERVAL demande à l'assemblée de se prononcer sur ces différentes propositions lui-même ne prenant pas part au vote.

Avec 8 votes pour et 1 abstention, la proposition de Kévin PAGES est retenue ainsi que l'adhésion auprès de la CUMA.

- **Point sur la vente des terrains communaux et appartements à louer :**

Terrain Croux-Vieille : prix de vente 16 000 € auquel il faut déduire les frais de commission. Ce terrain est actuellement situé en Zone U, de la carte communale. Toutefois dans le cadre du PLUI il passera en zone N. Afin de pouvoir bénéficier de la constructibilité de ce terrain une demande de permis de construire **conforme à la réglementation en vigueur** doit impérativement être déposée avant la fin de l'année 2020. Au-delà, elle sera refusée systématiquement.

Terrain St Martin : prix de vente 17 000 € - 3 500 frais de commission. Problème avec la nouvelle route, manque un fossé pour évacuation de l'eau.

Monsieur DAMERVAL indique qu'il a assisté à une réunion avec l'entreprise SEVIGNE et M. VAYSSETTES, directeur technique de la communauté de communes.

Il a demandé à l'entreprise SEVIGNE de chiffrer un devis pour la réalisation d'un fossé.

Appartements à louer :

- Le Presbytère à St Martin pour lequel un couvreur est intervenu pour réparer une fuite sur la toiture. Un devis pour réfection du plafond et de la chambre du haut suite à ce dégât des eaux a été demandé. Le loyer de cet appartement s'élève à 450 €.

* le logement à côté du Presbytère : une demande de location a été reçue en mairie ; cette personne devrait louer ce logement à compter du 1^{er} juillet prochain, il s'agit de M. CHATRY Jack.

- **Achat et mise en place de panneaux relatifs à l'interdiction de baignade**

M. DAMERVAL rappelle à l'assemblée que la commune n'a plus de zone de baignade déclarée depuis 2014. Un arrêté municipal avait été pris en ce sens.

Il propose au conseil municipal d'acheter des panneaux "Baignade Interdite", qui seront fixés en aval de l'embouchure de l'Alrance, pour des raisons de sécurité.

- **Point sur la mise en place de la barrière de sécurité en cas de crue et réflexion sur le "camping sauvage" :**

M. DAMERVAL informe l'assemblée qu'une barrière de sécurité a été acquise par le précédent conseil municipal ; il propose de prendre des renseignements auprès du fournisseur pour connaître les normes pour la pose.

Camping sauvage : Le camping sauvage est interdit de fait. Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de lâcher d'eau ou de crue imprévisible, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un portique qui limiterait l'accès des camping-cars au bord du Tarn.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur la mise en place du portique :

7 voix pour – 1 abstention – 1 contre.

Un arrêté municipal sera rédigé en ce sens après avoir vérifié la faisabilité technique et réglementaire.

- **Chemin de Couffoulens :**

Monsieur PEIFFER précise que lors des dernières pluies du mois du 12 juin, la chaussée était inondée. Un panneau amovible sera acheté pour signaler le danger.

Questions diverses :

- Monsieur DAMERVAL fait part à l'assemblée d'une demande de M. HAGIMANOLI pour faire l'acquisition d'une portion de domaine public.

Cette demande est à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Questionnaire maison Poujol : Monsieur le Maire indique que peu de réponses ont été déposées dans la boîte aux lettres à cet effet (5 à 6).

Il propose d'organiser une visite pour les personnes qui le souhaitent le vendredi 3 juillet de 15 h à 18 h assurée par Aline et Claudine. Cette information sera diffusée sur le site et par affichage à la salle des fêtes.

Après un tour de table, l'ensemble des élus décident le prix du loyer pour les 2 pièces de la maison Poujol : 300 €.

- Entretien Chemin de Cantaranne : une réponse sera faite à ce propos au demandeur.
- Le Salsou : Des précisions ont été apportées sur la mise en place d'un panneau danger et voie non carrossable sur le chemin concerné.
- Animations pour l'été : M. DAMERVAL propose à l'assemblée l'organisation d'une chasse au trésor. Celle-ci pourrait se dérouler sur la période fin juillet début août. **Une réunion ouverte à tous est programmée le 2 juillet à partir de 15 heures à la salle des fêtes.**

Les animations du marché avec les Poneys (14 juillet) et le maquillage pour enfants (21 juillet) seront maintenues ainsi que les animations Jeux en bois au château.

- Pierre de seuil à côté du cimetière de Brousse : M. COLSON demande s'il peut en acquérir. Renseignement sera pris auprès de l'architecte des bâtiments de France.
- Les élus décident de proposer un Pot de l'amitié à toute la population à 18h le 10 juillet 2020.

Séance levée à 23h30

